



Municipalité de Chambord
Service d'urbanisme

Demande de permis Installation ou modification Piscine hors terre et démontable Spa / Accès

Espace à l'usage de la municipalité :

Date : _____.

Dossier no. : _____.

1. Identification du propriétaire

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

2. Identification du demandeur (si différent du propriétaire)

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

3. Identification de l'exécutant des travaux

Propriétaire <input type="checkbox"/>	Entrepreneur licencié <input type="checkbox"/>	Donneur d'ouvrage <input type="checkbox"/>	Gestionnaire projet <input type="checkbox"/>
Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Téléphone au travail		Courriel	
Numéro de RBQ			

4. Identification du lieu des travaux

Numéro civique de l'immeuble et nom de rue	
Cadastre	Matricule

5.Travaux

Montant des travaux : _____ \$	
Date de début des travaux : _____	Date de fin des travaux : _____

6.Installations assujettis

Nouvelle installation <input type="checkbox"/>	Érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine <input type="checkbox"/>
Date d'installation de la nouvelle structure : ____/____/____	
Remplacement d'une piscine existante <input type="checkbox"/>	Date de l'installation précédente : ____/____/____

7.Nature des travaux

Construction <input type="checkbox"/>	Remplacement <input type="checkbox"/>
Modification <input type="checkbox"/>	Rénovation <input type="checkbox"/>
Démolition <input type="checkbox"/>	Autre : _____ <input type="checkbox"/>

8.Localisation

Cour arrière <input type="checkbox"/>	Cour latérale <input type="checkbox"/>
Cour latérale donnant sur une rue <input type="checkbox"/>	

9.Type d'installation

Hors terre de moins de 1.2 m <input type="checkbox"/>	Démontable de moins de 1.4 m <input type="checkbox"/>	Spa (+ 2 000 litres) <input type="checkbox"/>
Hors terre de plus de 1.2 m <input type="checkbox"/>	Démontable de plus de 1.4 m <input type="checkbox"/>	Enceinte (accès) <input type="checkbox"/>

Dimensions sur la piscine :

Hauteur : _____ Diamètre : _____ Dimension _____ x _____

Capacité (litres) : _____ Profondeur : _____

Détails sur le spa :

Hauteur : _____ Dimension : _____ x _____

Capacité (litres) : _____ Profondeur : _____

Installation à l'intérieur d'un abri : Oui* Non

***Si vous avez répondu oui, complétez la section suivante :**

Dimension de l'abri : _____ x _____ Hauteur de l'abri : _____ Type de mur : _____

Porte d'accès munie d'un verrou et fermeture automatique : Oui Non

Pour la localisation, il est obligatoire de compléter la section *Implantation projetée*

10. Moyen d'accès à la piscine / spa

La piscine hors terre de moins de 1.2 m ou démontable de moins de 1.4 m ou spa extérieur sera entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1.2 m en tout point à partir du sol	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Échelle protégée par une enceinte ou une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte de 1.2 m et plus	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

N.B. : Si toutes ces réponses sont négatives, aucun permis ne pourra être émis

Exemples :



Exemple d'échelle munie d'une portière de sécurité.



Exemple de plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte.



Exemple de terrasse rattachant la piscine à la résidence. La partie ouvrant sur la piscine est adéquatement protégée par une enceinte.

Images : mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/securete_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle

11. Caractéristique de l'enceinte

10.1 Nombre de côté

Nombre de côté 1 côté 2 côtés 3 côtés 4 côtés

Si l'enceinte à installer à moins de quatre (4) côtés, expliquer pourquoi :

10.2 Murs de l'enceinte

10.2.1	Un mur formera-t-il une partie de l'enceinte	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
10.2.2	Si oui, y'a-t-il une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	• S'il y a présence de fenêtres : Distance entre le plancher de l'enceinte et la fenêtre : _____ m		
10.2.3	Une haie ou des arbustes formeront-ils une partie de l'enceinte	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
10.2.4	L'enceinte reprend-elle des éléments existants, tel une enceinte, mur de maison ou mur de garage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
10.2.5	L'enceinte est-elle formée par une clôture en mailles de chaîne ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Si oui : Largeur des mailles _____ Des lattes seront insérées	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

N.B. Si la réponse à la question 10.2.2 ou 10.2.3 est positive, aucun permis ne peut être émis.

10.3 Hauteur de l'enceinte

La hauteur de l'enceinte est-elle en tout point de 1.2 mètres et plus	Oui	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>

N.B. Si la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.

10.4 Autres caractéristiques de l'enceinte

10.4.1	L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajoutée pouvant en faciliter l'escalade	Oui	<input type="checkbox"/>
		Non	<input type="checkbox"/>
10.4.2	L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4po) de diamètre	Oui	<input type="checkbox"/>
		Non	<input type="checkbox"/>

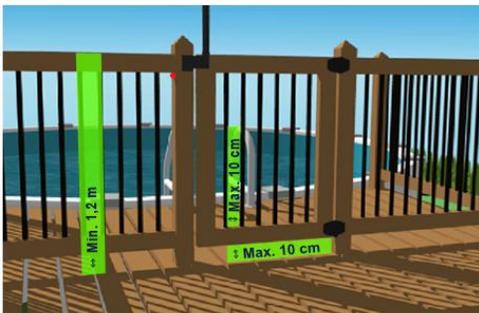
N.B. Si la réponse à la question 10.4.1 ou 10.4.2 est négative, aucun permis ne peut être émis.

10.5 Porte de l'enceinte

10.5.1	La porte de l'enceinte sera-t-elle munie d'un dispositif qui lui permet de refermer et de se verrouiller automatiquement	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
10.5.2	Ce dispositif sera situé :				
	- Côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure			<input type="checkbox"/>	
	- Côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1.5 m par rapport au sol de l'enceinte			<input type="checkbox"/>	

N.B. Si la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.

Explications et exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :



Dimensions exigées pour une enceinte.



Exemple de piscine démontable ou gonflable de moins de 1,4 m de hauteur devant être entourée d'une enceinte.



Exemple de loquet permettant à la porte de se verrouiller automatiquement. La porte devrait aussi être munie de pentures à ressort afin de se refermer automatiquement.

3.1 ENCEINTE (ART. 3 ET 4)

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte de manière à en protéger l'accès :

- les piscines creusées et semi-creusées;
- les piscines hors terre dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,2 m à un point quelconque par rapport au sol;
- les piscines démontables dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,4 m.

Une enceinte exigée en vertu du *Règlement* doit respecter les caractéristiques suivantes.

Hauteur minimale

Une enceinte doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m en tout point à partir du sol.

Espacement maximal

Une enceinte doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre.

Cette norme s'applique à l'espacement entre les composantes de l'enceinte (Ex. entre les barreaux d'une clôture en bois ou en fer) ainsi qu'entre le sol et la clôture. Elle s'applique également à tout orifice ornemental d'une enceinte.

12.Appareils autour de la piscine / spa

Les appareils liés au fonctionnement de la piscine : filtreur, système de chauffage ou de filtration de l'eau, escaliers ou autres constructions, pouvant servir pour grimper, seront-ils situés :

1. À un mètre ou plus de la paroi de la piscine ou de l'enceinte et de la propriété Oui Non
2. Si vous avez répondu *non* à la question 1 ci-dessus, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés
 - a) À l'intérieur d'une enceinte Oui Non
 - b) Dans une remise Oui Non
 - c) Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètres et dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade Oui Non

N.B. : Si toutes ces réponses sont négatives, aucun permis ne pourra être émis

3. Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils :
 - a) Souples Oui Non
 - b) Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine ou de l'enceinte Oui Non

N.B. : Si la réponse à la question a) ou b) est négative, aucun permis ne pourra être émis

Explications et exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :

4.1 APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Les appareils liés au fonctionnement de la piscine doivent être situés à plus d'un mètre :

- De la piscine, lorsqu'il s'agit d'une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte ;
- De l'enceinte, lorsque les appareils sont situés à l'extérieur de celle-ci.

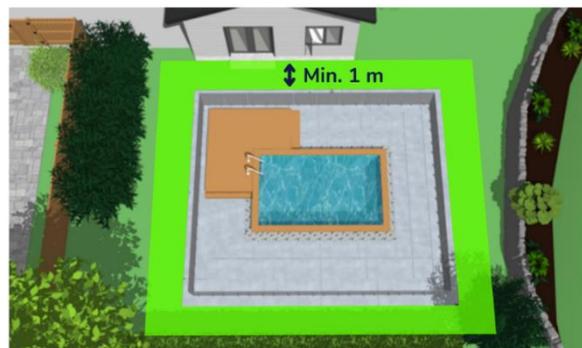
Ces appareils peuvent toutefois être situés à moins d'un mètre s'ils sont :

- Sous une structure d'au moins 1,2 m de haut dépourvue d'éléments pouvant en faciliter l'escalade et qui empêche l'accès à la piscine à partir des appareils ;
- Entourés d'une enceinte respectant les caractéristiques énumérées aux [sections 3.1](#) et [3.2](#) dudit règlement ;
- Dans une remise.

Les conduits reliant les appareils à la piscine doivent être souples et ne pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la piscine ou de l'enceinte.



Les appareils de fonctionnement de la piscine sont situés à plus de 1 m de celle-ci. De plus, il n'y a aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi à moins de 1 m de celle-ci.



Exemple d'une enceinte de piscine située à plus de 1 m d'un mur de soutènement.

13. Implantation projetée piscine/spa/enceinte

PISCINE / SPA	ENCEINTE	PISCINE / SPA	ENCEINTE
Ligne arrière _____ m	Ligne arrière _____ m	Fosse septique _____ m	Fosse septique _____ m
Ligne latérale droite _____ m	Ligne latérale droite _____ m	Champ d'épuration _____ m	Champ d'épuration _____ m
Ligne latérale gauche _____ m	Ligne latérale gauche _____ m	Bâtiment _____ m	Bâtiment _____ m
Ligne des hautes eaux _____ m	Ligne des hautes eaux _____ m		
Autres spécifications obligatoires : Veuillez nous indiquer quels équipements seront installés et la distance entre cet équipement et la piscine :			
<input type="checkbox"/> Appareils _____ m	<input type="checkbox"/> Thermopompe _____ m	<input type="checkbox"/> Construction _____ m	<input type="checkbox"/> Structure fixe _____ m

14. Détails de la clôture

Hauteur _____ mètres	Distance libre horizontale _____ mètres
Distance entre le sol et la clôture _____ mètres	Distance libre verticale _____ mètres
Distance entre la clôture et la piscine / spa _____ mètres	
Matériaux : _____	
Porte munie d'un verrou et fermeture automatique Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :



Les travers horizontaux sont trop rapprochés et pourraient permettre à un enfant d'escalader la clôture.



Exemple de clôture en mailles de chaîne dont la largeur est de moins de 30 mm.

Haies et arbustes

Une haie ou des arbustes ne peuvent en aucun cas constituer une enceinte.



Exemple de clôture ornementale qui peut être escaladée facilement.



Exemple de clôture en mailles de chaîne lattée.



15. Détails / autres spécifications

--

16. Signatures

Signature du requérant	Date		
	année	mois	jour

Tout permis ou autorisation est valable pour une durée maximale d'un an. Il ne sera considéré comme valide que lorsque le bénéficiaire l'aura récupéré et payé. Sans cela, le permis ou l'autorisation sera nul et non avenu, et les travaux ne pourront débuter.

17. Documents à joindre pour l'analyse du dossier

L'absence de données d'informations, de documents essentiels et de paiement ont pour conséquence de mettre le dossier en suspens.

Cocher ✓ :
<input type="checkbox"/> Formulaire : toutes les informations demandées dans ce formulaire sont obligatoires pour l'obtention du permis. Assurez-vous d'avoir dûment complété toutes les sections.
<input type="checkbox"/> Plan d'implantation : à l'échelle démontrant la localisation et les dimensions au sol de l'ensemble des installations, (piscine, spa, patio, clôture, équipement etc.) en y indiquant les mesures et dimensions contenues à présent dossier. Le dépôt d'un certificat de localisation existant préparé par un arpenteur géomètre en y intégrant la localisation des installations est à privilégier, en l'absence d'un tel document ledit plan devra être produit sur le présent formulaire à la section croquis.
<input type="checkbox"/> Plan de construction : à l'échelle comprenant les vues en plans à y être érigés.
<input type="checkbox"/> Consentement du propriétaire : si les travaux projetés sont localisés sur un immeuble en location, joindre un le consentement du propriétaire.
<input type="checkbox"/> Procuration : si le demandeur du permis est une compagnie ou encore n'est pas le propriétaire, joindre une procuration du propriétaire.

Exemple de plan à produire :

